



DEMANDE D'AVANCE DE FONDS – CAISSE SYNDICALE

Nom de l'établissement : _____ **N° :** _____

Date : _____

- Considérant que nous avons épuisé les montants de notre caisse syndicale auxquels nous avons droit l'année antérieure.
- Considérant que nous aurons des obligations financières pour maintenir une vie syndicale active auprès de nos membres.

Il est proposé d'adresser au comité exécutif du SPSQ une demande d'avance de fonds de 30 % selon l'article 4 de la Politique de la caisse syndicale.

Proposée par : _____

Appuyée par : _____

Proposition adoptée à _____ lors d'une réunion (ordinaire
ou spéciale) d'équipe syndicale le _____.

Présences :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

POLITIQUE DE LA CAISSE SYNDICALE

Le montant alloué pour chaque unité locale est établi de la façon suivante :

- 1 à 25 membres : 800 \$
- 26 à 50 membres : 1 000 \$
- 51 à 94 membres : 1 500 \$
- 95 membres et plus : 16 \$/membre

Le montant de la caisse syndicale est déterminé par le nombre de membres transmis par l'employeur au 1^{er} avril de l'année précédente.

MODALITÉS D'APPLICATION

- 1) Chaque unité locale se verra octroyer une caisse syndicale selon les barèmes prévus au 1^{er} alinéa; celle-ci sera remise au prorata des semaines incluses entre le 1^{er} janvier et le 21 avril 2017.
- 2) Le plan d'action déjà établi sera considéré aux fins de versement.
- 3) Le bilan financier de l'année 2016 devra être acheminé à la secrétaire-trésorière du SPSQ au plus tard le 30 janvier 2017.
- 4) Les frais obligatoires découlant de photocopies de dossiers personnels ainsi que les frais de poste s'y rattachant sont remboursés intégralement sur réception de la facture (Exemple : dossier de griefs).
- 5) La caisse syndicale a pour objet de donner à l'équipe locale un montant d'argent permettant d'assumer les frais pour :
 - Fournitures de bureau;
 - Frais de poste;
 - Cartouches de couleur et photocopies couleur;
 - Téléphone, téléphone cellulaire et services Internet (connexion et site Web);
 - Toute activité reliée à la vie syndicale pour les membres de l'unité locale.Pour tout matériel qui est fourni par le SPSQ, voir le formulaire de réquisition joint.
- 6) Les dépenses inhérentes à une déléguée ne peuvent être assumées par la caisse syndicale, sauf sur avis contraire du syndicat régional.